



# Déclarations et Discours

N° 75/17

EXTERNAL AFFAIRS  
AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA

1111 1075

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE  
REFERENCE

## LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER -- I

Déclaration de l'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures, Genève, le 8 mai 1975.

\* \* \* \* \*

Je suis à Genève pour deux raisons: faire une évaluation personnelle des résultats de la Conférence sur le droit de la mer et formuler la position du Canada à la Conférence des parties chargée de l'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce que j'ai fait hier en séance plénière.

La Conférence sur le droit de la mer constitue cependant l'objectif primordial de ma visite à Genève. Je m'intéresse non seulement aux progrès réalisés à l'égard des objectifs canadiens mais aussi aux progrès de la Conférence en tant que telle, car la réalisation d'une constitution globale des océans, qui présuppose la prise en considération des intérêts de tous les États, est une chose dans laquelle le Canada s'est engagé à fond. Afin de faciliter mon évaluation, j'ai tenu des consultations avec les membres de la délégation canadienne et un certain nombre d'autres délégations, non seulement celles qui appuient la position du Canada sur les questions dont la Conférence est saisie, mais aussi celles qui ont adopté une position différente. J'ai également eu des consultations avec les cadres de la Conférence, et notamment avec son Président, Monsieur l'Ambassadeur Amerasinghe de Sri Lanka.

Je suis assez satisfait, en général, des progrès notés dans la réalisation des objectifs canadiens depuis le début de cette session, et même avant, dans divers groupes officieux de négociation, entre les sessions de Caracas et de Genève. J'ai bon espoir que ces progrès se refléteront dans le texte unifié dont cette session de la Conférence doit accoucher. Il est peut-être dommage que les négociations à cette session de la Conférence aient été confidentielles et qu'on n'ait commencé que récemment à en dégager les résultats et à les communiquer au public.

Dans le domaine de la pêche, les progrès ont été épatants. A Caracas, la position des territorialistes, à une extrémité, et celle des États qui pêchent en eaux lointaines, à l'autre, étaient tellement éloignées qu'il semblait impossible de combler l'écart. Nous étions toutefois d'avis qu'il était possible de le combler grâce à la notion de la zone économique. Certains États ont fait